



## Repartition eau froide

-----  
Par Ariane Satou

Je suis syndic bénévole. Le règlement de copropriété impose de répartir l'eau selon les relevés des compteurs divisionnaires. Les compteurs se trouvent tous dans les logements. Nous sommes deux copropriétaires. Je suis syndic depuis début 2024. L'autre copropriétaire ne m'a pas fourni la totalité des relevés de ses compteurs avec photo comme j'avais exigé. Sans justificatif sérieux, j'ai réparti l'eau selon les millièmes. De mon côté, je n'ai pas pu justifier la consommation dans un logement à cause de l'absence prolongée d'un locataire.

Aujourd'hui je suis assignée devant le tribunal pour abus de majorité caractérisé et le plaignant me réclame 3000€ et les frais de justice

1 En calculant selon les millièmes il est impossible de savoir qui est favorisée. Rien ne prouve que ce calcul m'avantage.

2 Comment on peut m'assigner en justice alors que je n'ai pas eu des justificatifs de relevés sérieux et fiables. J'ai eu deux photos de compteur, une photo d'un relevé griffonné sur un bout de papier et pour le 4ème la photo d'un SMS avec le relevé mais sans aucune autre information.

Quel est l'avis des juristes et quels sont vos conseils. Je vous remercie.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour ?

Merci ?

Prenez un avocat !

Votre répartition de ces charges est contestée, vous devez vous défendre.

Et prouver que votre rôle de syndic n'a pas permis de vous favoriser en tant que copropriétaire.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Vous pouvez lui proposer de prendre rendez-vous pour un relevé ensemble de tous les compteurs de la copropriété.

S'il s'y refuse, vous pouvez demander que le tribunal ordonne un relevé des compteurs par un commissaire de justice.

-----  
Par Ariane Satou

J'ai oublié de saluer mais pas de remercier.

-----  
Par Ariane Satou

Des solutions existent pour éviter ce genre de problème. La pose de compteurs de relevé à distance serait une solution mais le problème est l'accusation d'abus de majorité. Sans oublier que c'est peut-être lui qui a été avantagé.